

Bureau du Comité directeur

Réunion du 22 mars 2023

Présidence : Pascal TRANQUILLE

Présents : Madame Sylvie SYLVESTRE et Messieurs Régis PATTE, Pierre LAVALARD, Roland GRAIN, Philippe FOURE, Didier BARDET.

Participant : Messieurs Emmanuel BOISSIER (CTD PPF) et Wilfried LECLERCQ (Directeur).

Absent excusé : Monsieur Alain CRESSON.

Carnet :

Le Président se fait l'interprète de ses collègues et présente ses sincères condoléances aux familles endeuillées et cite :

- Madame BITARELLE Valérie, Trésorière de l'US QUEND ;
- Monsieur DEMETZ Henri, Vice Président du FC MEAULTE ;
- Madame CLERE, épouse de Daniel, ancien membre du Comité Directeur du DSF et du Conseil de Ligue ;
- Monsieur Jean HENICQ, ancien arbitre du SC MOREUIL ;
- Monsieur Claude SIMONET, ancien Président de la FFF ;

Intervention Emmanuel BOISSIER, CTD PPF :

1- Explication du nouveau schéma de formation dès la saison 2023/2024.

Voir Annexe 1, nouveau parcours de formation.

Emmanuel a été très clair dans ses explications concernant la volonté de la DTN et ce nouveau schéma de formation avec une filière amateur, et une autre professionnelle.

Les membres sont étonnés car ce nouveau processus paraît assez élitiste et ne laisse plus la possibilité aux licenciés le souhaitant d'accéder au BMF, ni même au BEF sans être salarié de leur club ou en contrat d'apprentissage.

Quelques interrogations restent sans réponse notamment par rapport au Statut des Educateurs qui va devoir évoluer et s'adapter à cette nouvelle configuration.

2- Présentation du principe de l'apprentissage BMF et BEF.

Emmanuel explique sa proposition d'intégrer au sein du DSF deux apprentis pour la saison 2023/2024, un pour le BMF, et un pour le BEF.

Voici la problématique qui se présente pour le DSF :

- Répondre favorablement aux Schémas départementaux des DAP et PPF mis en place, avec la multiplication des actions techniques en faveur des jeunes, et l'accompagnement des clubs ;
- Cette multiplication des actions engendre le besoin d'un encadrement plus conséquent ;
- Il faut également développer et pérenniser les projets en cours ;
- Aujourd'hui nous sommes confrontés à la limite de l'encadrement par les bénévoles ;

Il faut aussi démontrer, et diffuser, aux clubs l'intérêt de prendre un éducateur en alternance. Le coût est peu élevé par rapport à la structuration qui résulte de cette alternance. La saison passée, un seul candidat du DSF pour un BMF en alternance.....C'est le plus bas sur l'ensemble des districts de la LFHF.

Il avance les profils recherchés tout en expliquant les missions qui seraient dévolues à chacun des 2 alternants.

Il distribue les deux lettres de motivation qu'il a reçu soit pour un BMF en apprentissage et un BEF en apprentissage.

L'idée est de poursuivre la formation de deux personnes déjà investies au sein du DSF dans l'encadrement technique départemental. Ce qui garantit une connaissance des actions et du travail à réaliser.

Il présente ensuite les aides existantes ainsi que le coût mensuel pour le DSF, soit environ 5.000€ par alternant par an.

Monsieur LAVALARD, Trésorier du DSF, explique qu'il s'agit d'un beau projet mais qu'il faudra les finances en adéquation. La multiplication des actions engendre de fait des augmentations de frais, il faut donc un calcul au plus juste afin de se prononcer mais également trouver un financement complémentaire.

Il n'y a pas de frein aux actions techniques départementales, cependant le budget n'est pas extensible, et cela risque dès cette année de poser problème. D'où la prudence du Trésorier général.

3- Les Sections Sportives :

Emmanuel réalise un point d'étape :

- Plus de 250 élèves répartis sur les 8 sections sportives en collèges
- 1 section PEFA lycée Thuillier AMIENS

Les points positifs :

- Volonté de développer l'activité et le suivi des élèves
- Harmonisation des tests d'entrée.
- Création d'un tournoi futsal (élèves de 3e) (nov 2022)
- Relation avec le PEFA
- Formation d'éducateurs pour les élèves :
 - PEFA et filière STAPS
 - Projet avec les collégiens
- Journée en immersion avec l'AMIENS SC (11 avril 2023)
- Journée des sections sportives (juin 2023)

Les points de vigilance :

- Coordination de la programmation UNSS avec celle du DSF
- Conflit de dates avec nos actions fédérales.
- Peu de lisibilité
- Posture de certains responsables pédagogiques.
- Implication des clubs (partenariat ?).
- Impasse dans le développement des sections dans le département
- Reconduction automatique Education Nationale ?
- Des sections en dérogation du cahier des charges.
- Problème de connaissance des sections et communication auprès des clubs (campagne d'inscription)

Correspondances :

De la FFF :

- **De Monsieur NOLORGUES, Président de la LFA** : Courrier relatif à la réglementation fédérale médicale en matière de désignation consécutive des arbitres sur une courte période.
Au niveau départemental, la CAS suivait déjà les préconisations transmises.
- **De Monsieur BORGHINI, Président de la Commission Fédérale Arbitrage** : Présentation de la nouvelle organisation de la gouvernance de l'Arbitrage amateur, avec l'organigramme mis en place.
- **De la DTN, du CSEF et de l'IFF** : Présentation des tarifs et dénominations des nouvelles filières de formation. Cela fait suite aux informations transmises en préambule par notre CTD PPF, et comme pressenti, les tarifs paraissent élevés et correspondent à un surcoût évident pour les clubs qui souhaitent se structurer.
- **De Monsieur Philippe DIALLO, Président par intérim de la FFF** : Précision de la volonté des membres du COMEX d'accorder une place légitime aux Présidents de District au sein du COMEX. Il informe ainsi les Présidents de District. Le président DIALLO proposera donc deux Présidents de District lors de la prochaine Assemblée Fédérale afin de compléter le COMEX.
- **Direction Technique de l'Arbitrage** : Dans le cadre du développement de l'arbitrage fédéral, il est présenté la nouvelle organisation des compétitions féminines, et la structuration souhaitée pour tendre vers une élite de l'arbitrage féminin. La D3 féminine sera un tremplin pour les arbitres féminines régionales. Une fiche de candidature avec les pré-requis souhaités est également transmise.
- **De Monsieur Philippe DIALLO, Président par intérim de la FFF** : il rappelle les règlements généraux de la FFF. En effet, il précise que l'affiliation et la licence sont des liens juridiques qui marquent l'adhésion des clubs, des joueurs/joueuses, dirigeants, arbitres et éducateurs aux règles de la FFF, à commencer par l'article 1^{er}. Il précise à ce titre que sont interdits à l'occasion de compétitions ou de manifestations organisées sur le territoire de la Fédération ou en lien avec celle-ci :
 - Tout discours ou affichage à caractère politique, idéologique, religieux ou syndical,
 - Tout port de signe ou tenue manifestant ostensiblement une appartenance politique, philosophique, religieuse ou syndicale,
 - Tout acte de prosélytisme ou manœuvre de propagande,
 - Toute forme d'insécurité,Toute personne contrevenant à ces dispositions fera l'objet de poursuites disciplinaires et/ou pénales.
Les officiels doivent veiller au respect des dispositions susvisées.

Conseil Départemental de la Somme :

- **Monsieur Fernand RINGOT, Chargé de Gestion du Mouvement Sportif** : Communication des lieux et dates prévisionnels du projet « VILLAGE DE SPORTS ».
Pascal Précise que le DSF est partie prenante sur ce projet et que Angélique, Julie et Emmanuel seront présents sur les différents événements.

District :

- **Du Tribunal Judiciaire d'Amiens** : Avis de classement à victime.
- **De Monsieur François CLERCQ** : Démission de l'ensemble de ses missions au sein du Comité Directeur du District en date du 13/03/23.

Le Président du DSF, Pascal TRANQUILLE, remercie François pour l'investissement et le temps consacré au Football départemental depuis plus de 20 ans au sein des instances et lui souhaite toute la réussite escomptée pour ses projets.

Suite à cette démission, le Président propose le remplacement des responsabilités qui étaient du ressort de François, soit :

- Statut des éducateurs
- Sport Adapté
- Trésorier Adjoint du DSF

Ces personnes ont été ou seront contactées afin de valider leur mise en place lors du prochain Comité Directeur du 06/04/23.

- **Des clubs de l'AC AMIENS et de la JS MIANNAY** : Courriers relatifs au Statut des Educateurs.

Ces dossiers seront prochainement traités par le nouveau Président de la Commission.

- **Courrier anonyme à l'attention du Président de la Commission de discipline** : Aucune suite n'est donnée aux courriers anonymes.
- **Mairie de DOULLENS** : Invitation pour l'inauguration du nouveau terrain synthétique de Doullens le 01/04/23 à 17h00.

Le Président du District sera présent accompagné de plusieurs élus.

- **Du SC CONTY LOEUILLY** : Présentation du pré-projet de fusion avec la JS QUEVAUVILLERS.

Les membres sont favorables au projet proposé qui va être soumis par mailing aux membres du Comité directeur pour suite à donner.

Il est cependant souhaité que le club renvoie ce pré-projet avec la signature et tampon des deux clubs en présence pour transmission à la LFHF.

- **Du FC AULT** : Le club demande une clémence concernant les amendes qui lui ont été infligées et précise qu'il n'a reçu aucune aide lors de la création de son association spécifique futsal. Il dit aussi ne pas avoir été convoqué pour les AG du DSF lui causant ainsi ces amendes.

Il est rappelé au club qu'il a été sollicité afin de venir retirer le Kit Futsal qui était destiné aux clubs futsal au début de la saison 2021/2022 d'une valeur d'environ 700,00 €. Ce club ne s'est jamais présenté. Ce matériel n'a pas pu être distribué lors des Assemblées Générales du DSF car le club n'était pas présent.

Contrairement à ce qui est avancé dans le courrier, il s'avère que ce club a bien été convoqué par mail lors des 2 précédentes AG du DSF.

Il est précisé que le DSF s'est montré plutôt clément à l'égard de ce club qui a mis plus de 4 mois à transmettre son autorisation d'utilisation de gymnase pour la pratique en championnat futsal.

- **Du FUTSAL CAYEUX** : Concernant la pratique Futsal pour le Foot animation et les différentes phases du Foot Animation.

Il est précisé que le DSF, sur cette mandature, s'est attelé à développer considérablement le futsal de différentes manières, que ce soit avec des dotations matérielles, la création et mise en place du futsal associé, les challenges

U15 et U18 Futsal, des détections futsal avec la création d'équipes départementales etc... Aujourd'hui il est également question de la création d'un championnat U13 futsal pour la saison prochaine.

Le District de la Somme, ainsi que ses bénévoles, ne peuvent pas tout changer ou modifier en un claquement de doigt. Le DSF continuera à travailler, en restant à l'écoute des clubs, en essayant de satisfaire au mieux les attentes de tous.

Le futsal en foot animation, est un dossier épineux, des choses sont peut-être à faire évoluer, mais ce sera pour l'intérêt de tous les clubs et non pour satisfaire uniquement l'un d'entre eux.

On ne peut imposer la pratique telle que présentée. Cependant, la section Foot Animation du secteur concerné peut tout à fait proposer des créneaux futsal durant des périodes définies avec inscription libre des clubs souhaitant s'essayer.

Il est toujours possible d'intégrer certaines commissions du DSF afin de pouvoir diffuser ses idées et faire évoluer les pratiques, cependant la critique systématique n'est pas fondatrice.

- **FC ABBEVILLE :**

Demande de prise en compte de la cessation du club à la suite de la mise en forfait général de son équipe Seniors. Il est précisé au FC ABBEVILLE, que la dissolution du club ne sera effective dès lors que le solde du compte est à 0. A ce jour le club est redevable de la somme de 1.029,52€.

Un mail du Président du DSF sera envoyé au club afin d'alerter des voix de recours du DSF pour le recouvrement de la dette du club, ainsi que les responsabilités des membres du bureau d'une association, avec copie à la mairie de rattachement.

- **AS VALINES :** Démission du Président et de la Secrétaire du club.

il est précisé aux deux dirigeants que leur démission ne les exonère pas du règlement de la dette du club s'élevant à 760,75€. Sachant que cette somme résulte d'un manque de réponse aux différentes sollicitations du District avant le début de la saison sportive 2022/2023.

Un mail du Président du DSF sera envoyé au club afin d'alerter des voix de recours du DSF pour le recouvrement de la dette du club, ainsi que les responsabilités des membres du bureau d'une association, avec copie à la mairie de rattachement.

- **Courrier UNAF 80 :** Sollicitation de goodies pour le tournoi du souvenir.

Une réponse sera apportée par le Président.

DIVERS :

- **Calendrier de fin de saison :**

- Tirage public des coupes de la Somme Seniors : 21 avril 2023 au stade Crédit Agricole la Licorne
- Soirée des Bénévoles : 25 mai 2023
- Finales des coupes de la Somme Seniors : 29 mai 2023
- Finales des coupes de la Somme Jeunes : 27 mai 2023
- Finales de Secteur : 10 juin 2023
- Réunion Générale des Arbitres : 17 juin 2023

Pascal sollicite les membres afin de définir au plus vite :

- La date de l'Assemblée Générale du District (septembre/octobre 2023)
- La date de la prochaine réunion des clubs D1/D2 ainsi qu'une réflexion sur son format

- **ANS 2023, PSF :**

Le District a organisé, en direction des clubs intéressés, une « formation » destinée à aider les clubs dans l'établissement de leur dossier ANS 2023 lié aux Projets Sportifs Fédéraux.

Remerciements aux clubs présents : FR ENGLEBELMER, AMIENS OL, AMIENS SC, FC PLESSIER, ES LE TITRE, US ROYE NOYON, SC TEMPLIER OISEMONT, SC MOREUIL.

Attention, la date butoir de dépôt des dossiers est fixée au 30 Avril 2023, il n'y aura aucune dérogation possible.

- **CRCA :**

La remise officielle des dotations, Label Jeunes FFF/CRCA et des dotations Fair Play à mi saison, se déroulera le 29/03/23 à l'auditorium du CRCA à Amiens à partir de 18h30.

Ce sera également l'occasion pour le CRCA, dans le cadre du mois de la femme, de mettre en avant la pratique féminine dans les clubs ainsi que l'engagement des bénévoles féminines.

- **Réunions Clubs du 21/03/23 :**

Le club de l'AS MAISNIERES avait sollicité le Président du District pour un entretien avec divers membres du DSF, notamment pour donner suite à des propos qu'aurait tenus un élu envers le club.

Malgré une convocation avec 15 jours d'avance, puis une relance à une semaine, le club s'est désisté le jour même à 16h00 pour une réunion prévue à 18h30.

Le Bureau regrette le manque de sérieux de ce club vis-à-vis de sa demande initiale, il semblerait que les prétendus griefs et autres affirmations ne soient pas fondés puisqu'il est impossible pour le Club malgré les demandes claires du DSF d'y apporter un commencement de preuve.

Un deuxième club s'est quant à lui présenté à 19h30, soit le SC FLIXECOURT.

Le Président ainsi qu'un dirigeant du club sont venus exposer leur projet club tout en sollicitant l'aide du DSF. Pascal a expliqué que nous serions dans l'accompagnement du club lorsque cela sera nécessaire. Plusieurs thèmes ont été abordés, discutés, des idées ont également été transmises au club.

Un bilan de l'entretien sera transmis au club à qui l'on souhaite évidemment d'aboutir dans ses démarches.

- **Délocalisation du DSF :**

Pascal relance les membres sur la volonté de se délocaliser. Proximité Rocade, avec du terrain, et pourquoi pas un club à proximité.

Quelques idées sont avancées, les membres présents sont chargés d'activer leurs contacts.

- **Délégation :**

Plusieurs membres ne sont plus désignés pour diverses raisons.

Il est rappelé que les calculs des kilomètres sont réalisés informatiquement et qu'il n'est pas nécessaire de relancer pour demander des explications concernant des différences de distance. Le calcul est le même pour l'ensemble des bénévoles du DSF.

En outre, le Président précise que la mission de délégué est une mission importante dans le service rendu aux Clubs et qu'elle doit s'exercer avec une très grande probité. Il ajoute qu'en aucun cas, les délégués ne peuvent choisir leur destination mais que au contraire ils sont orientés en fonction des besoins. Néanmoins, il est cherché, autant que faire se peut, un équilibre afin que chaque délégué effectue un nombre équivalent de kilomètres.

Il est évoqué l'ambiguïté des membres de la Commission de Discipline qui officient comme délégué. Il est proposé que dès la saison 2023/2024, ce cas de figure ne soit plus possible.

De plus, il est rappelé aux Clubs qui souhaitent la désignation d'un délégué ou d'un arbitre, que la demande **motivée** doit se faire 15 jours avant la date du match, hors cas spécifique laissé à l'appréciation du DSF tel qu'exposé en début de saison lors des réunions de secteur, AG et réunion D1/D2. Pour les demandes qui ne seront pas transmises dans ces délais, le District fera ce qu'il est possible s'il s'avère qu'elles peuvent être traitées.

- **ANS 2023 Instance :**

Wilfried explique qu'il doit transmettre le bilan des actions 2022 mais également préparer le dossier 2023. Il souhaite que les comptes proposés sur ces deux dossiers soient validés par la commission des finances afin qu'elle apporte son expertise et ses remarques.

- **Salariés :**

Pierre LAVALARD a réalisé les entretiens des salariés début février 2023. Il en ressort diverses demandes contractuelles. Il précise qu'un rdv est prévu le 06/04/2023 avec le comptable du District. Ce qui permettra de faire une projection financière et d'étudier au cas par cas les demandes de chacun.

Il est rappelé que les salariés sont régis par une grille de classification indiciaire avec des Salaires Minimum Conventionnels en fonction du « grade » de chacun. Cependant, quelques augmentations n'ont pas été suivies de promotion, et aujourd'hui ces salariés ne sont pas concernés par les augmentations des SMC établies par la CCPAAF.

Le Directeur souhaite donc remettre de l'ordre à cette situation qu'il trouve aujourd'hui lésant pour les salariés.

Comme précisé en début de réunion, les ressources du DSF ne sont pas extensibles, et le Trésorier rappelle qu'il est tenu de suivre le budget prévisionnel présenté aux clubs. Il n'est financièrement pas possible de répondre favorablement à toutes les demandes qui lui sont transmises. Il informe avoir sollicité le comptable en ce sens pour connaître la situation financière du DSF au 28/02/23.

Le Comité directeur se réunira le 06/04/23 à 18h15.

La séance est levée.

Le Président, Pascal TRANQUILLE



Le Secrétaire Générale, Sylvie SILVESTRE

